Numéro 3 - 28 février 2017

L'ECHO

« Notre métier n'est pas de faire plaisir, non plus de faire du tort, il est de porter la plume dans la plaie»

Edito

Chère députation, ça y est, tu as enfin pris part pour la première fois au débat ! Commencent doucement à s'afficher les tendances qui forment notre hémicycle. Et après ?

Après ou maintenant, puisque c'est aujourd'hui (et demain, si tu termines tard dans la nuit), que se fait le gros du travail : les commissions ! Prends à cœur ce rôle car c'est cette collaboration restreinte qui étoffera, le plus et le mieux, le squelette des décrets proposés par Messieurs les Ministres.

Veille toutefois à proposer des amendements bien écrits ! Trop de fois la langue de Marguerite de Navarre a fait défaut (je ne vois pas pourquoi on parle toujours de Molière, sérieux…). Trop de fois, en raison de sa non-maitrise, des amendements furent rejetés alors qu'ils portaient un fond digne d'intérêt. Nous ne te parlons pas des classiques fautes d'orthographe, qui effrayent même les Nazis de la grammaire ! Nous te parlons de ce genre de phrases que personne ne comprend parce qu'elle est trop longue ou mal rédigée et puis parce qu'on se perd quand on utilise mal les conjonctions de coordination mais surtout des phrases pas claires quoi. Ou floues. Bref, écris bien, pas comme la phrase précédente. C'est triste à dire, mais on écrit du droit, pas de la poésie. Dans tes amendements, fais des phrases simples, sois concis, va droit au but. Tout ce qui se conçoit bien s'énonce clairement.

On peut s'arrêter ici. Merci pour le travail que chaque commission va fournir afin de proposer une meilleure version des décrets et d'ouvrir de nouvelles portes pour les prochains débats. Bon amusement ! ●

Vie PJ
« Insoumis, invaincu et intact, ce qui lie nos coeurs au PJ, c'est l'opposition »
Page 4

Immigration
« Des promesses et des faiblesses »
Page 5

Culture
« Les doux sons de cornemuse de l'hémicycle»
Page 6

Justice
« Pourquoi on aime bien, pourquoi on aime moins »
Page 7

Dossier Démocratie
« Audaces Fortuna Iuvat»
Pages 8 - 9

Mais aussi... Le retour du Kiss&PJ, le premier Echog(o)raphie, la Louisiane...

Le parlement enchanté des licornes iconoclastes

A peine quelques heures après l'ouverture de cette 21 ème édition du PJ, les députés ont eu l'occasion de se présenter lors de discours plus inspirés les uns que les autres (bien que n' égalant évidemment pas ceux de l'équipe journalistique). Ce fut là l'occasion de voir réapparaitre certains mots que nous avons tous pu penser disparus de la langue française depuis longtemps. Ainsi, les croquefedouilles n'ont pas manqué de côtoyer les orchidoclastes et autres sacripants et les député-e-s ont pu de ce fait s'insulter en toute quiétude.

A côté de cette pléthore d'insultes des plus distinguées, nos député-e- s n'ont pas manqué de faire preuve d'une certaine poésie, se baladant sur des sons de cornemuse à dos de licorne dans un monde plus ou moins féérique selon les goûts. Nous sommes d'ailleurs très surpris par l'absence d'arc-en- ciel, de petits lutins et autres paillettes qui tomberaient du ciel pour illuminer nos illustres politiques en herbe.

Majorité et opposition ont donc bien fait leur travail et nous ne pouvons qu'espérer que cela annonce une semaine des plus fabuleuses rythmée par le son des instruments rares, d'animaux imaginaires et autres insultes lancées subtilement. En attendant cela, balle au centre, remise des compteurs à zéro et début d'une nouvelle partie demain, bonne chance ! ●

- Virginie Stranart

Bises & PJ

Le député Jérôme Jacques demande solennellement la main du scintillant ministre Hubaut en fiançailles. On espère être conviés aux noces.

A celle qui jadis avait les cheveux roses, je rêve d'être ton nouveau cloclo ! Viens me trouver, je suis derrière toi dans l'hémicycle.

Le député Xhebexhia répondant à la petite annonce de la 3ème vice-présidente DuBus... Un premier couple pj21 en préparation ? On a hâte de voir la suite.

À toi la belle brune du 1e rang avec un gilet gris et tes talons hauts, tu m'as foudroyé du regard lorsque j'ai parlé lors de la prise de parole d'un autre député. Je voulais m'excuser pour le dérangement et t'inviter à prendre un verre pour me faire pardonner et ainsi faire ta connaissance. Si tu te reconnais et que tu es intéressé à me connaître répond moi par un message dans cette rubrique je te communiquerai mes infos.

Ô toi beau brun avec ton costard sombre et ta cravate qui vient du futur (désolée si l'identification est difficile mais ce n'est pas de ma faute si vous vous habillez tous pareil…). Mais tu te différencies des autres, par ton regard inoubliable. Lorsque tu te retournes pour regarder les autres députés parler, je rougis de croiser ton regard. J'aimerais beaucoup partir en hélicoptère avec toi afin de faire connaissance et plus si affinité. Une députée fortement intéressée.

SMS au 0497 / 40.53.66 (tu peux me déclarer ta flamme à moi aussi si tu veux)

Parlement Jeunesse Wallonie-Bruxelles

XXIe édition du Parlement Jeunesse Wallonie-Bruxelles
Réalisation : Filori Gago Sébastien & De Brouwer Maëlle
Ont participé à ce numéro:
Journalistes : Léo Bary, Marion Bourgois, Cloé Devalckeneer, Louis Mores, Virginie Stranart
Imagerie: Louise Delvaux, Alexandre Pairoux, Thomas Ravanelli

En cas de problème:

Camille Hallet:
0472/27.16.06

Samuel Desguins (en cas d'urgence):
0476/93.13.98

Parlement Jeunesse Wallonie-Bruxelles

Parlement Jeunesse @ PJ_WB

www.parlementjeunesse.be

Portrait

Fanny Arnould & Marion Evrard

Aujourd'hui le carnaval de Binche fait partie du patrimoine de l'UNESCO et se célèbre juste avant le Carême et 49 jours avant Pâques. C'est pourquoi la date du carnaval change chaque année. Intéressons-nous à deux de nos député-e-s qui cette année ont choisi de ne pas festoyer à Binche afin de participer au Parlement Jeunesse.

Comment décririez-vous le carnaval de Binche ?

F. A. : Une fête folklorique. Le premier jour, le Dimanche Gras, les hommes se déguisent par société. Le lundi, c'est la journée des enfants ainsi que la bataille géante de confettis (attention, ça gratte !). Le Mardi Gras, c'est le plus beau jour du carnaval car ce sont les gilles qui sortent. Ce qui est magnifique dans le carnaval de Binche c'est l'aubade matinale, c'est de la musique de flûte et de tambour et vraiment, je vous invite à écouter les airs sur Youtube.

M.E. : Trois jours de fête. Le dimanche, les sociétés de gilles sortent costumées, la journée commence vers 7h et fini vers 22H et nous défilons dans la rue. Le lundi est principalement réservé aux enfants, c'est une journée plus cool durant laquelle les gilles ne sortent pas. Il y a différents costumes : le gille (des hommes adultes), le paysan (des jeunes jusque 18 ans), les arlequins (mixte) et les pierrots, principalement les filles.

Quel est votre meilleur souvenir au carnaval ?

F.A. : Mes meilleurs souvenirs sont sûrement mes plus grosses guinzes et l'aubade matinale. Ce rythme me donne des frissons, peu importe quand je l'écoute.

M.E. : Il y en a beaucoup. Quand j'étais petite, le lundi était ma journée préférée parce qu'elle nous était dédiée. À l'adolescence, le dimanche car c'est le premier jour. Par contre le mardi, c'est vraiment la journée dédiée aux traditions et à la famille. Un moment marquant, c'est l'aubade matinale avec le son du fifre qui accompagne le gille.

Quelle est la place des femmes et filles de gilles ? Est-ce un regret de ne pas pouvoir participer en tant que gille ?

F. A. : Je suppose que certaines femmes ont quand même le regret de ne pas pouvoir le faire. Cependant, jusqu'à l'âge de 12 ans les filles peuvent faire le Dimanche Gras. A Binche, on dit souvent que « derrière tout grand homme, se cache une grande femme ». Cela indique bien qu'un gille sans sa femme, c'est impossible.

M.E. : Le rôle des femmes est essentiel ! Pas de carnaval sans les femmes. Est-ce un regret ? Mon avis est paradoxal. Je suis très féministe mais une femme en gille ce serait un peu spécial.

Un moment fort de votre vie ?

F. A. : J'ai eu l'occasion de partir à Auschwitz avec le « Train des 1000 » qui est une association de vétérans dont le principe est de partir à Auschwitz à mille personnes. Il a fallu un certain temps pour saisir l'impact de ce voyage. J'ai réalisé qu'on pouvait se plaindre pour des milliers de choses tellement insignifiantes et ce voyage m'a permis de réaliser ce que l'humain était capable de faire. C'est ça qui est choquant. L'humain peut vraiment être cruel. Ça a vraiment changé ma vision de voir le monde.

M.E. : Je suis allée à New-York, et c'est une ville très multiculturelle qui m'a marquée. La visite du National September 11 Museum, m'a vraiment impressionnée surtout quand j'ai vu le nom d'une dame avec à côté marqué « et son bébé » (parce qu'elle était enceinte) ●

- Marie-Hélène Avart

De chez nous: Les Binchoises

« Insoumis, invaincus et intacts, ce qui lie nos cœurs au PJ, c'est l'opposition »

L'opposition désigne l'ensemble des mouvements qui contestent les décisions des détenteur-trice-s de pouvoir. L'histoire sait que ces insoumis-ses sont précieux-ses, particulièrement lorsque les régimes s'avèrent illégitimes et/ou dangereux. Ceux et celles qui défient et risquent jusqu'à leur vie pour vaincre l'oppression qui, seul-e-s, peuvent se hisser au rang de héros, en voici un petit florilège...

Sophie Magdalena Scholl

Eté 1942. Des étudiant-e-s de l'université de Munich, pourtant élevés pour la plupart dans le respect des idées nazies, décident de passer à l'action et de développer leur propre mouvement. C'est alors sous le nom de « La Rose blanche » qu'ils et elles se réunissent pour dénoncer le régime hitlérien. Ce groupe, dont Sophie Scholl fut l'une des membres les plus actives, refuse le totalitarisme imposé et distribue des tracts totalement hostiles au régime développé en Allemagne à cette époque. Mais toute révolution a un prix et ces étudiant-e-s l'ont très vite découvert puisqu'ils et elles ont tous été exécuté-e-s pour avoir pris position et s'être opposé-e-s au régime existant.

Patrice Lumumba

Premier Ministre du Congo pour un mandat exceptionnellement court mais ô combien marquant, ce héros national s'est battu pour l'indépendance et l'auto-détermination de son pays. Son discours le plus célèbre, qui suivait celui du roi Baudouin (lequel célébrait les supposés bienfaits du colonialisme et célèbre son grand-oncle génocidaire Léopold II) donna à l'anticolonialisme un de ses textes fondateurs. Comme ce leader assassiné le clamait : « Sans dignité il n'y a pas de liberté, sans justice, il n'y pas de dignité et sans indépendance il n'y a pas d'hommes libres. »

Jan Patočka

Un des principaux philosophes tchèques du siècle dernier, il organisa de nombreux séminaires clandestins qui firent battre le cœur de la vie intellectuelle pragoise étouffée par le régime communiste. Il devint avec Vaclav Havel un des principaux signataires de la Charte 77 (énorme pétition qui réclamait le respect des droits humains, des lois en vigueur et des engagements internationaux), laquelle lui valut la persécution politique. Sa vie prit fin suite à un interrogatoire policier particulièrement musclé. Il fut, pour reprendre les mots de son frère de vocation, Paul Ricœur, « littéralement mis à mort par le pouvoir ».

Malala Yousafzai

Ce nom vous dit peut-être quelque chose. En fait, il vous rappelle même sûrement quelque chose. Ayant obtenu en 2014 le prix Nobel de la paix à l'âge de seulement 17 ans, elle est ainsi devenue la plus jeune lauréate du titre dans toute son histoire. Favorable à l'existence d'un système éducatif pour les filles, elle commence à s'engager pour cette cause dès l'âge de 11 ans dans un témoignage encouragé par son père, Journal d'une écolière pakistanaise. Dénonçant à de multiples reprises le régime et les violences des talibans, elle fait l'objet d'une tentative d'assassinat en 2012. Elle décide malgré tout de poursuivre son combat et est, à ce jour, l'un des plus grands symboles de la lutte pacifiste féministe.

Nous espérons, évidemment, que l'opposition de l'Assemblée péjigonienne ne connaitra pas le même sort ! Mais qu'elle saura faire honneur à la beauté qui loge dans le débat contradictoire ●

- Cloé Devalckeneer et Virginie Stranart

Des promesses et des faiblesses

Les débats d'hier ont permis de dégager les différentes tendances qui s'affrontent au sein de l'hémicycle. Les interventions se sont déroulées dans la sérénité. Cependant, les tensions apparentes, qui sont un signe positif de pluralité d'opinions au sein du Parlement, traduisent différentes visions des priorités à appliquer dans notre droit et dans notre société autour de la question de l'immigration. Les conceptions de liberté et d'humanisme, d'intégration et de valeurs, ont été des pierres d'achoppement qui ont révélé les oppositions majeures entre les député-e-s.

La Péjigonie s'est réveillée avec une gueule de bois causée par un cocktail empoisonné qui la mine depuis longtemps : politiques à court terme, préjugés et discriminations, politique sociale laissant tomber l'intégration, sont les ingrédients de cette boisson toxique. C'est le constat de lendemain de veille que pose Vincent Martin-Schmets, pour qui tout cela est désormais terminé. Il affirme que son décret entrainera des mesures radicales pour assurer l'égalité.

Le décret a été largement commenté. Il lui a été notamment reproché de favoriser la vision utilitariste de l'immigration en ce qui concerne la mesure de sélection des profils les plus intéressants dans le cas de dépassement du quota annuel de primo-arrivants. Cette mesure a été qualifiée de discriminante et d'injuste. Il ne faut pas oublier que le moteur de l'immigration depuis des siècles est, non pas la charité, mais le travail. Ce n'est pas pour rien qu'une ambition du décret est d'encadrer le parcours professionnel de l'immigré-e.

Dans ce domaine, une autre proposition a opposé de nombreux-euses député-e-s, c'est le parcours d'intégration obligatoire. Cette procédure est pourtant déjà effective dans notre système actuel. Pour certain-e-s, c'est imposer un bagage culturel à des étranger-ère-s, parfois contre leur volonté. Pour les traiter avec humanité, il faudrait les respecter comme ils et elles sont et ne pas vouloir les conformer à un modèle précis. Pour d'autres, ce processus consiste à leur donner des outils essentiels pour leur parcours professionnel. Une sensibilisation aux valeurs nationales est nécessaire afin qu'ils et elles s'intègrent correctement dans leur nouvelle société. Entre intégration, assimilation, culture, valeurs et liberté, les discussions sur ce sujet ne sont pas terminées.

Un autre point soulevé qui a provoqué des remous, c'est le fait que l'ANAIS soit compétente pour installer géographiquement les primo-arrivant-e-s sur le territoire. Pour certain-e-s, c'est une entrave à la liberté individuelle. A l'opposé, on pense que cela est nécessaire pour éviter la ghettoïsation et pour faciliter la prise de contact entre les cultures. D'autres invoquent encore l'avantage que procurerait la mixité sociale. Dans cette perspective, il faut se demander si les personnes issues de l'immigration peuvent être considérées comme faisant partie d'une classe sociale précise. Cette question, très difficile, doit pourtant être tranchée.

En fin de réunion, des député-e-s se sont prononcé-e-s sur les mesures consistant à imposer le CV anonyme, supprimer les entretiens d'embauche et imposer un quota de réfugié-e-s/primo-arrivant-e-s aux entreprises de plus de cinquante personnes. Être engagé-e en tant que réfugié-e plutôt que sur un profil ou des compétences recherchés n'est-il pas une forme de discrimination ? Pour certain-e-s, cela fait partie d'un projet positif et très structurant pour les migrant-e-s.

Ce mardi, les nombreuses réunions de commission permettront probablement de répondre aux questionnements des député-e-s et de clarifier les zones de faiblesse, théoriques et pragmatiques, de ce décret motivé la volonté de respecter les promesses au nom des valeurs péjigoniennes. ●

- Louis Mores

Les doux sons de cornemuse de l'hémicycle

Ca y est, à peine quelques heures se sont écoulées et les député-e-s orchidoclastes se sont déjà approprié le fameux mouvement de rotation des chaises et ont fait joujou avec les boutons. Depuis ce matin, ils/elles se sont glissé-e-s avec brio dans leur rôle et débattent avec véhémence, tels de vrai-e-s professionnel-le-s. L'objectif du ministre Amimi de replacer l'art au cœur de la société n'a pas dérogé à la règle et a été l'objet de discussions particulièrement animées.

Même si le décret est majoritairement loué pour ses intentions, quelques points d'ombre restent toutefois à éclaircir : tout d'abord, le rapport entre le budget consacré à l'art et celui à la défense prêtent à confusion. Le lien pourrait même mener à un amalgame, car si l'on considère dans une vision manichéenne, plus aisée à comprendre et sûrement plus rassurante, que la défense sert à nous « protéger des méchants », alors l'art serait également une solution miracle alternative pour lutter contre le « mal ». Porter l'art au même niveau que la défense impliquerait donc qu'il serait une réponse à tous les maux auxquels celle-ci n'a pas su répondre.

Et à certain-e-s de récrier que seule une classe élitiste d'artistes aurait la prétention de se prendre pour des êtres doués de capacités qu'ils ne possèdent en réalité pas. Alors que la volonté de base était au contraire d'inviter les citoyen-ne-s lambda à s'élever spirituellement en proposant une offre artistique plus accessible, voilà l'artiste appréhendé-e comme un inaccessible, prétentieux... Et définitivement incompris !

En outre, si l'on admet que les hommes et femmes politiques n'ont pas une connaissance de terrain exhaustive du monde de la culture qui leur permette de répartir les subsides et prendre des décisions cohérentes, la définition du professionnel de la culture censé les remplacer pose cependant problème : comment déterminer qui a la légitimité de présider le PAC ou le CAC ? Le professionnalisme sous-tendant une certaine expérience et un talent reconnu, il est tout à fait subjectif et rend le choix de ces croquefidouilles particulièrement épineux.

Enfin, faire de l'art un intérêt général, c'est-à-dire une norme à laquelle on ne peut déroger, est-il vraiment pertinent pour tous et toutes ? En effet, mettre l'art sur un piédestal et l'ériger en tant que valeur essentielle, c'est poser comme principe qu'il est absolument nécessaire dans notre vie. Certains s'écrient qu'au contraire l'art est contingent.

Autrement dit, que l'on est tout à fait capable de se nourrir, de dormir, de faire de la licorne et de contenter tous ses besoins naturels en se passant tout à fait de l'art dans sa vie. A la commission de convaincre qu'au contraire l'art est vital pour l'assouvissement personnel et serait un moyen de contrer certains écueils, surtout dans cette période tourmentée que nous traversons. A elle surtout de trancher jusqu'où la juridiction peut imposer l'art en tant que véritable intérêt général.

Invaincue, insoumise et intacte, la commission de Monsieur Amimi va avoir du pain sur la planche pour convaincre que les réponses sur lesquelles elle va travailler répondront bien aux ambitions initales de Monsieur Amimi ●

- Marion Bourgois

Pourquoi on aime bien

Prison et autonomie : entre utopie et nouvelle réalité

« Dans les révolutions il y a deux sortes de gens : ceux qui les font et ceux qui en profitent » a dit Napoléon. Le ministre Pierre-Yves Hubaut l'a bien compris et fait définitivement partie de la première catégorie en remettant en question un système qui a pu montrer ses limites à de nombreuses reprises.

Autosuffisance, relative indépendance et autonomie. Voilà des mots qui font rêver. Si pour certains, doter les établissements pénitentiaires d'une indépendance économique et de gestion est un projet utopiste et irréalisable, tout projet, toute réforme n'a-t-elle pas commencé par s'opposer à un système préexistant ? Les femmes auraient-elles le droit de vote sans la volonté à toute épreuve des suffragettes ? Les ouvrier-ère-s auraient-il-le-s des droits sans le courage et la détermination des premier-ère-s révolutionnaires ?

Si le respect des droits humains demandé par le décret est en soi un fondamental sur lequel nous tombons tous d'accord, d'autres droits peinent aussi à être respectés. Si chaque région du monde doit avoir un droit à l'autosuffisance, la Péjigonie n'y fait pas exception. Qu'attendons-nous alors pour développer des mesures en ce sens et s'écarter de cette logique de marché qui ne fonctionne plus ? Et pourquoi ne pas commencer avec les prisons, forme réduite de notre société ?

Ce décret nous propose des solutions, des vraies à toutes ces plaintes venant de la population qui n'en peut plus de payer pour financer un système carcéral dépassé et de plus en plus surpeuplé. La révolution est donc en marche, à vous de voir si vous voulez être un-e précurseur-e ou rester vivre dans un passé révolu.

Pourquoi on aime moins

Carceral Games ou la compétition en prison

Le décret porté par le Ministre Hubaut a beau faire valoir des intentions louables - et malgré le charme oratoire et la scintillante crinière du ministre –, les conséquences de la mise en place de telles mesures sont hautement redoutables.

Ainsi, le système des crédits est, sous le papier, méritocratique et équilibré. C'est en se formant, en œuvrant pour la bonne cause et en travaillant que l'on obtient plus de confort.

Cependant, et le débat n'est pas nouveau, le mérite se mesure-t-il aux seuls efforts ? Partons-nous tous avec les mêmes capacités ? Ces questions ne sont pas si éloignées du sujet dès lors qu'on s'interroge sur les moyens d'obtention des crédits. Sont-ils attribués aux prisonnier-ère-s automatiquement, pour la seule effectuation d'une tâche assignée ou sont-ils augmentés par la productivité ? C'est un des points sur lequel le décret manque clairement de précision. Si les rémunérations ne sont pas standardisées et fixées, ce vers quoi nous allons est un système de prisons dorées versus prisons ghettos. Autrement dit vers le chemin d'une double-peine pour celles et ceux qui, sans être excusé-e-s de leurs crimes, ont pu être fragilisé-e-s par leur condition socio-économique précarisée.

Le risque d'un système à deux vitesses menace par ailleurs de s'exporter hors des murs des pénitenciers. En effet, le décret nous parle de médecin-e-s et professeur-e-s affecté-e-s. Mais qui et comment ? Le passage par la case prison sera-t-il volontaire ou revient-il à ceux qui n'ont pas d'autres opportunités ?

Bref, ces prisons où règne la loi du plus fort (ou du plus discipliné) seraient un microcosme néo-libéral, l'ingrédient central en moins : la liberté ●

- Virginie Stranart & Cloé Devalckeneer

Audaces fortuna iuvat

Il est 10h40, les député-e-s se présentent. Les destins se mélangent et s'entrecroisent, certain-e-s exposent leur talent d'orateur-trice, d'autres narrent leurs expériences, ce qui les bouleverse, ce qui les enchante, ce qui les attriste et ce qui les attendrit, d'autres encore exposent sobrement et honnêtement leur existence.

Les horizons sont d'une multitude formidable, les anecdotes sont foules et les propositions alléchantes, un point semble cependant rassembler la majorité. Cet accord général s'oriente sur l'importance de l'engagement. Ce fameux engagement, celui-là même qui transforme les idées en projet et les projets en réalité, celui qui pousse l'humanité à avancer dans la voie que nous lui connaissons, celui qui nous force, chacun d'entre nous, à défendre ce que nous appelons les idées.

Et quoi de mieux pour donner corps à cet engagement que de vouloir prendre part aux affaires de la société, de suivre l'exemple des pères fondateurs et de proposer à la population péjigonienne de devenir son(sa) représentant(e) ?

Les présentations étant (enfin) finies, c'est au débat de commencer et plus particulièrement à monsieur Ludovic Panepinto, Ministre des Réformes institutionnelles, de présenter sa proposition de décret dans les grandes lignes. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que la motion ne fait pour l'instant pas l'unanimité !

En effet, les points de frictions sont nombreux, les désaccords se font ressentir et on assiste à un intense débat d'idées. Idées qui, de temps à autres, sont diamétralement opposées. Ces clashs à répétition ont principalement porté sur deux articles du décret concerné.

La première divergence majeure touche à l'article 9 alinéa 3 du dit-article qui propose une « anonymisation » totale et sans concession de la candidature des potentiel-le-s élu-e-s. Cette proposition a pour but avoué (de la part du Ministre en charge) de mettre fin à la notion de carrière politique. Cette tendance à transformer les mandats successifs des différents représentant-e-s en carrière politique tend à nuire à la qualité du travail des députés.

En effet, on remarque que certain-e-s d'entre eux, obnubilé-e-s par le désir de se voir réélire, dépense une énergie énorme à attirer une opinion publique favorable plutôt qu'à défendre l'intérêt de la société dans son ensemble. De plus, le mystère qui planerait sur l'identité des personnes se présentant pour les postes de représentant-e-s nationaux et communaux les empêcherait d'exposer un programme et de baser leur élection sur une simple course aux électeur-trice-s quelques mois seulement avant le scrutin.

À ce sujet, la partie la plus réticente de l'hémicycle donne un avis contraire. Pour certain-e-s d'entre eux, le fait d'ignorer l'identité des candidats empêcherait les électeur-trice-s de baser leur choix sur des compétences (internationales notamment) des candidat-e-s, qu'ils et elles jugent cruciales. De plus, si le système fonctionne et que les élu-e-s réalisent un travail irréprochable, le système d' « anonymisation » empêche (à moins d'un incroyable concours de

circonstances) les élu-e-s de pouvoir se représenter et d'achever, ou en tout cas de continuer, leur terrible/magnifique fardeau.

La proposition visant à baser les choix des électeur-trice-s sur un bouquet d'idées et non sur le faciès des candidat-e-s est d'une conviction évidemment profondément louable, mais il est également d'une importance capitale de nuancer ce système. Le flou dans lequel on plonge cette sélection d'individus a bien évidemment l'avantage de favoriser la concentration de l'attention sur les idéaux, mais, d'un autre côté, il semble ardu de confier les rênes du pouvoir législatif dans les mains d'une personne qui sera, à priori, complètement inconnue.

Le deuxième principal point de friction se concentre sur l'article 1 proposant que « les partis politiques existants avant l'entrée en vigueur du présent décret sont dissouts ». Évidemment, la contestation des opposant-e-s à ce sujet prône une importance des partis politiques dans le processus de régulation des idées. Ces « familles », seraient donc garantes d'une certaine cohérence dans les idéaux défendus, elles seraient également un moyen de modération, encourageant les élu-e-s à suivre une ligne directrice en accord avec les valeurs défendues par la population.

Dans le clan des « anti-partis politiques », on s'accorde généralement sur l'idée que les formations politiques travestissent les véritables pensées des candidat-e-s aux élections, et qui, à défaut de défendre leurs propres propositions, s'allient avec la direction générale de ce parti et ne défendent au final, que l'intérêt d'une organisation. De plus, elles pousseraient les citoyen-ne-s à rester en conflit sur un débat d'idée relativement restreint, le nombre limité de partis politiques ne permettant parfois pas de témoigner de l'abondance d'options existantes.

Évidemment, ces deux articles ne sont pas les seuls à avoir fait l'objet de vifs débats, on pense notamment à l'abaissement de l'âge légal du droit de vote à 16 ans, que certain-e-s jugeaient prématuré ou encore la fin de l'obligation de vote selon que certain-e-s le considéraient plutôt comme un droit qu'une exigence, à condition évidemment de redorer le blason de la classe politique et de rendre la fonction à nouveau attirante.

Un projet de décret ambitieux, donc, mais qui a le mérite de soulever des questions fondamentales quant au fonctionnement de notre démocratie. A suivre de très près ! ●

- Léo Bary

La dissolution des partis politiques

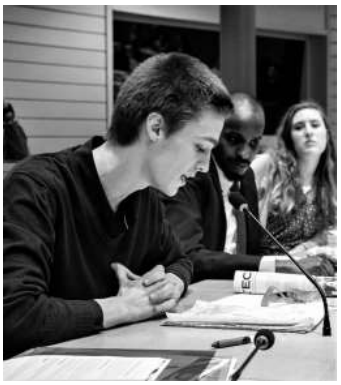

Plutôt contre

Je pense qu'à l'intérieur d'un système démocratique, la meilleure manière de contrôler les idées dominantes c'est de les organiser sous forme de partis parce que, comme je l'ai dit, il y a un seuil de résultat de 5% pour empêcher la fragmentation électorale, et si l'on supprime ce seuil, on assiste à une pluralité de petits partis, on arrive donc à des coalitions de 10, 15, 20 partis, ça n'est pas possible. Quand on a voulu abolir les partis, ça a toujours été de vraies catastrophes.

Plutôt pour

Il y a de bons arguments contre l'abolition des partis, c'est à dire que les individus sans partis seront incapables de penser à long terme, mais on constate que pour l'instant, les partis ne pensent pas à long terme. Après avoir épongé leurs dettes envers ceux qui les ont fait élire, ceux qui ont financé leur campagne et auxquels ils doivent des comptes, les partis doivent ensuite déjà préparer leur réélection future. C'est donc un chemin carriériste jalonné d'élections et de dettes qui ne permettent pas une vision à long terme ●

- Léo Bary

L'EchoG(o)raphie

Chronique d'un bolide ailé coincé dans un député

Homme, femme, entre les deux… certain-e-s refusent les banales étiquettes et se sentent pousser des ailettes. C'est le cas de notre Chef de Groupe Ventôse Julien Janssens, surnommé l'homme-hélicoptère. Le moment fatidique où notre interviewé réalisa sa différence fut…mouillé. C'est en réalisant le geste routinier du séchage à l'essuie post-douche que celui-ci ressentit l'envie irrépressible de se secouer. C'était plus fort que lui, cela venait du fond de ses tripes. Ainsi, il sut. Sa vie, jusque-là, ne fut que mensonge. Il était temps de montrer ses palles au monde sans en avoir honte.
Depuis, rien n'est facile. Bien que nous nous targuions d'être un pays ouvert, le quotidien d'un hélicoptère dans un corps d'homme n'est vraiment pas la panacée. Rendez-vous compte, l'accès aux pistes de décollage (là vers où sa nature et son instinct ne cesse de l'appeler) lui est formellement interdit.
La route est encore longue vers la reconnaissance de l'identité d'objet volant. Courage à lui dans ce combat de Titan ●

- Cloé Devalckeneer

Le point de vue d' Alexandre

Le français pour les nuls

Chapitre 2 – De l'emploi des langues, Art. 34 : « Les projets, propositions, amendements et motions sont rédigés en langue française […] Les débats se tiennent dans cette langue. » Ou presque ! Vu la diversité des dialectes, accents et autres expressions plus ou moins orthodoxes déjà entendues dans cet hémicycle, un amendement d'ajout du type « [en langue française] dans toute sa pluralité » serait peut-être plus réaliste (puisque parait-il, nous ne le sommes pas assez) !

Rien que pour vous, voici donc quelques faux-pas à éviter : cher-e-s ami-e-s français-e-s, si vous repérez un-e joli-e Belge, et que vous voulez « gérer » (expression sénégalaise pour dire draguer), évitez le fameux « File ton 06, je vais t'appeler sur ton portable » pour préférer un bien plus poétique : « Passe ton 04 que pour je te sonne sur ton GSM », ou demandez le numéro de « natel » à un-e Suisse. Et si un-e beau/belle Québecquois-e vous invite à « embarquer dans l'char », ne partez pas en courant, il/elle vous invite simplement à monter dans son auto/oto (walof)/char/voiture (rayez la mention inutile). Un dernier terme absolument nécessaire pour les trognes à goutte qui veulent se rincer le gosier (helvétismes) : « aphoner » signifie « boire cul-sec » ou encore « one shot ».

Aller, bec les amis ! Ou plutôt la baise... Enfin, la bise, vous m'avez comprise ! ●

- Marion Bourgois

Le Tuto du jour

La Louisiane

Voix de la Francophonie

Notre Parlement accueille cette année Bennett Boyd Anderson III, qui représente les francophones de son état du sud des États-Unis. La Louisiane, qui compte un peu plus de 4.5 millions d'habitants, ne fait pas officiellement partie de l'Organisation internationale de la Francophonie pour plusieurs raisons, dont le fait que le français ne soit pratiqué que par moins de 3% de la population. Cependant, des délégations louisianaises ont été invitées à plusieurs sommets de la Francophonie au cours des dernières années. Pourquoi ? Car la langue française y survit grâce à l'investissement d'associations et d'institutions qui tentent de perpétuer sa pratique.

Lors du processus de colonisation du Nouveau Monde au XVIIe siècle, de nombreux colons français arrivèrent sur le territoire que représente aujourd'hui la Louisiane. Beaucoup parlaient français, mais d'autres pratiquaient la langue régionale. Le territoire ne parlait pas un français unifié. Suite à la perte des colonies par la France, la région tomba sous domination des anglophones et ce fut une véritable catastrophe pour les francophones louisianais-ses. Le français cadien, par exemple, est une langue qui s'est développée sur le territoire depuis l'arrivée des premiers colons français et a aujourd'hui presque complètement disparu.

Cependant, la langue française connait aujourd'hui un regain d'intérêt, notamment au sein de la jeunesse. Elle est stimulée par la promotion du français dans l'enseignement et par la création de nombreuses institutions culturelles très dynamiques. C'est une nouvelle histoire qui commence pour le français de Louisiane. Nous allons aborder quelques-unes de ces questions au travers d'un dialogue avec le représentant de la Louisiane.

Il nous signale d'emblée que la situation linguistique de la Louisiane est très compliquée. Au niveau de son contact avec la langue, l'école enseigne le français de référence (de France). L'héritage francophone est toujours aujourd'hui sujet à des tensions, dans le sens où, depuis très longtemps, le peuple francophone est considéré comme marginal. En effet, le peuple français, ou francophone, a toujours été considéré comme inférieur. Les élèves qui parlaient français à l'école, il y a quelques décennies encore, étaient maltraités et les anglophones considéraient que leur langue était un mauvais français. Le délégué l'affirme : « Historiquement, les Américains ont volé notre culture et la France nous a abandonnés. » La France n'a jamais mené une politique de soutien envers les francophones de Louisiane.

Aujourd'hui, beaucoup de jeunes sont très motivés à l'idée de renouer avec leur histoire et celle de leurs ancêtres. L'espoir de notre délégué, et de nombreux autres francophones de Louisiane, est de se trouver, au sein de la Francophonie, des allié-e-s qui partagent cette même passion pour la langue française et qui souhaitent la faire vivre ●

- Louis Mores

APPEL À CANDIDATURES
POUR LA 1ère ÉDITION DU « CONSEIL DES JEUNES VALDÔTAINS »

Vous êtes disponibles du dimanche 11 au samedi 17 juin 2017 ?

Les échanges internationaux vous motivent ?

Les thématiques relatives à la « transition énergétique » ou la « formation des professionnels de l'éducation » vous intéressent ?

Alors, déposez votre candidature et participez au 1er « Conseil des jeunes valdôtains » !

Le Conseil régional de la Vallée d'Aoste organise la 1ère édition de la simulation parlementaire de son instance régionale à destination des jeunes âgés de 18 à 26 ans. Ce « Conseil des jeunes valdotains » (CJV) est notamment né sur l'initiative des anciens participants valdotains au Parlement Jeunesse Wallonie-Bruxelles.

Plus de renseignement sur le CJV sur http://www.conseiljeunesvaldotains.vda.it/

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sélectionnera un jeune homme et une jeune femme afin de représenter notre institution.

Lieu et dates des travaux

A Aoste, du 11 au 17 juin 2017.

Le billet d'avion, en classe éco, est pris en charge par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les transferts domicile-aéroport en Belgique sont à la charge du candidat retenu.

Les transferts et l'hébergement en auberge de jeunesse à Aoste sont pris en charge par le Conseil régional de la Vallée d'Aoste.

Capacité rédactionnelle

Le candidat devra soumettre une lettre de présentation et de motivation limitée à 2.000 caractères (espace compris).

Afin d'évaluer ses capacités rédactionnelles ainsi que son intérêt pour les thématiques proposées, le candidat devra rédiger un texte strictement limité à 5.000 caractères (espaces compris) ou l'équivalent de 2 pages A4 sur l'une des deux thématiques proposées :

- La transition énergétique complète avant 2050 ;
- La formation continue des professionnels de l'enseignement.

Cette contribution devra suivre un modèle de type « Introduction – développement – conclusion » et permettre de faire partager sa réflexion personnelle sur le thème de son choix. Ainsi, après s'être fixé un objectif de communication (ex : informer, enjoindre d'agir, expliquer, convaincre du bien-fondé,…), il est attendu que les candidats soient particulièrement attentifs à la structuration du texte, à l'orthographe, à la grammaire ainsi qu'à la ponctuation.

Condition d'admission

- Être résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles
- Être âgé entre 18 et 26 ans

Dépôt du dossier de candidature

Pour être considéré valable, le dossier de candidature devra obligatoirement :

- Comporter une photocopie recto-verso de la carte d'identité, la lettre de présentation et de motivation ainsi que le texte développant le thème choisi.
- Être envoyé au plus tard le **mercredi 22 mars 2017** (cachet de la poste faisant foi), et adressé à Madame Viviane Gérard, Directrice générale des Relations extérieures, Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 6 rue de la Loi à 1000 Bruxelles (copie par courrier électronique à relationsexterieures@pfwb.be).

DEMAIN : APPEL A CANDIDATURES POUR LE PFJ (LUXEMBOURG, 6-11 JUILLET 2017)